

Déclaration des Rencontre économiques 2002 5, 6, 7 juillet 2002

L'Europe est à la croisée des chemins. Soit elle s'appuie sur ses acquis pour franchir une nouvelle étape et ambitionne de participer activement à la définition d'une nouvelle architecture économique mondiale, soit elle s'affaiblit par manque de stratégie et se contentera alors de gérer ses contradictions, avec de plus en plus de difficultés d'ailleurs, dans le seul espoir de minimiser les conséquences négatives pour ses citoyens d'une mondialisation qui lui échappera toujours plus.

Pour redonner à l'Europe les moyens de ses ambitions, le Cercle des Economistes recommande un plan d'actions en six points :

● Il revient aux politiques de refuser l'opposition stérile fédéral/confédéral qui caractérise souvent les débats sur l'Europe. Il appartient aux gouvernements des pays membres d'aborder de façon pragmatique les domaines dans lesquels l'absence d'action collective pose problème, comme la fiscalité, et de leur apporter au cas par cas des solutions institutionnelles concrètes dont les contours et la subsidiarité pourront varier en fonction des sujets.

● L'élargissement prévu en 2004 ne pouvant être retardé, nous considérons que la formule du « noyau dur » reste la solution la plus appropriée pour permettre à l'Europe de relever les défis auxquels elle est confrontée. Ce « noyau dur » est défini par quatre conditions :

- L'appartenance à l'Euro ;
- La coordination poussée des politiques budgétaires ;
- Le passage à la majorité qualifiée dans les trois domaines suivants : la fiscalité, les politiques régionales et les fonds structurels ;
- La capacité à converger vers un système social européen.

● En matière de relations Nord-Sud, l'Europe doit se donner cinq ans pour mettre en place un véritable « pacte pour le développement ». Ce pacte devrait comprendre :

- Un accroissement sensible de l'effort d'aide publique au développement ;
- Une baisse très significative des subventions aux exportations, notamment agricoles ;
- Une assistance au développement des capacités des pays en développement, en matière d'exportations, de représentation dans les institutions et négociations commerciales multilatérales et d'appropriation de leur propre modèle de développement ;

● Le développement de modalités innovantes de l'aide, notamment fondées sur des partenariats public/privé en vue de la fourniture des services de base aux populations les plus démunies.

● Un pourcentage minimum de 3 % du PIB consacré aux dépenses de R & D doit être fixé, ceci nécessitant en priorité la redéfinition de la politique de recherche militaire et ceci s'accompagnant de la création d'une autorité indépendante d'évaluation mettant en avant les critères d'opérabilité de la R & D. Par ailleurs, dans les cinq ans à venir, tout étudiant

européen se devra d'avoir effectué un semestre de formation dans une université européenne en dehors de son pays et de sa langue d'origine.

- La définition d'un modèle européen de gouvernement d'entreprise est une condition nécessaire au soutien de la croissance. Ceci implique en particulier la représentation des salariés au sein d'organes de décision existants ou à créer. Par ailleurs, une priorité doit être donnée à la gestion à long terme des entreprises, ceci passant, entre autres, par l'élaboration de règles communes concernant les normes comptables européennes ainsi qu'une réglementation appropriée des métiers comptables et financiers et par un véritable développement du capital risque.

- La complémentarité public/privé se doit d'être radicalement renouvelée, ceci nécessitant la mise en place rapide d'organes de régulation au niveau européen dans quatre secteurs : l'énergie, les télécoms, les transports et les services financiers.